



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Retard en matière de soins palliatifs en outre-mer

Question écrite n° 37919

Texte de la question

Mme Manuëla Kéclard-Mondésir attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur la question des soins palliatifs dans les départements, régions et collectivités d'outre-mer. Le Centre national des soins palliatifs et de la fin de vie (CNSPFV), organisme public rattaché au ministère de la santé, constate lui-même dans son dernier atlas que l'offre de soins en l'espèce reste très inférieure par rapport à la France hexagonale. En retard de développement économique et sociale, les DROM subissent aussi une inégalité devant la mort. À Mayotte et en Guyane, il n'existe pas d'unité de soins palliatifs. À La Réunion, on ne compte qu'un lit d'USP pour 100 000 habitants. En équipes mobiles de soins palliatifs (EMSP) pluri-professionnelles, Mayotte n'a qu'un médecin et un infirmier pour 270 000 habitants. En Guyane, un médecin et deux infirmiers pour une population de 283 000 habitants et un territoire aussi vaste que le Portugal. En Guadeloupe et en Martinique, on compte 10 LUSP, 15 LISP, et 10 lits de soins de suite (SSR), et deux EMSP pour la première collectivité et 11 LUSP, 13 LISP, 4 SSR dans 3 établissements, ainsi que 2 EMSP. Elle lui demande en conséquence comment il compte remédier à cette sous-dotation qui crée avec le vieillissement de ces populations une situation très préoccupante.

Données clés

Auteur : [Mme Manuëla Kéclard-Mondésir](#)

Circonscription : Martinique (2^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37919

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 5 juillet 2021

Question publiée au JO le : [6 avril 2021](#), page 2898

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)